CSV FRAKTIOUN

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :
03 MAI 2017
2954

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 3 mai 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Finances concernant l'esquisse de réforme fiscale présentée mercredi dernier par le président américain.

Parmi les mesures fiscales annoncées du côté américain, il convient de citer :

- la baisse du taux d'imposition des entreprises américaines de 35% à 15%,

- la réduction des tranches d'imposition des ménages de 7 à 3 avec un taux maximal à 35%, et

- un impôt unique (dont le taux est actuellement encore inconnu) sur le rapatriement de liquidités actuellement détenues par les entreprises à l'étranger.

Au vu de ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- Quel serait, d'après Monsieur le Ministre, l'impact de telles mesures sur la compétitivité des entreprises européennes en général et sur les entreprises luxembourgeoises en particulier ?

- Quel serait l'impact de telles mesures sur le plan d'action BEPS et les actes de transposition de ces mesures au niveau européen ? Quid de l'instrument multilatéral fiscal de l'OCDE ?

- Ce sujet a-t-il déjà fait l'objet de discussions au niveau européen, sinon au sein du conseil de gouvernement luxembourgeois ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Laurent Mosar
Député

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :
02 JUIN 2017

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 81dx977cb

Luxembourg, le 2 juin 2017

Concerne : Question parlementaire n° 2954 du 3 mai 2017 de Monsieur le Député Laurent Mosar concernant l'esquisse de réforme fiscale présentée par le président américain

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre des Finances,

Pierre GRAMEGNA

3, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél. (+352) 247-82600
Fax (+352) 247-92625
Adresse postale
L-2931 Luxembourg
ministere-finances@fi.etat.lu
www.etat.lu

144-000003 20060525 FR

Réponse du Ministre des Finances Pierre Gramegna à la question parlementaire n° 2954 du 3 mai 2017 de l'honorable Député Laurent Mosar

Il y a lieu de préciser que ce qui a été présenté fin avril ne constitue pas un projet de loi sur une réforme fiscale, mais davantage une présentation sommaire de quelques idées et d'un certain nombre de principes. Tant que les équipes dirigeantes au Treasury ne seront pas en place, il est peu probable qu'un texte se concrétise rapidement.

A noter d'ailleurs que lors d'un premier « hearing » à la Chambre des Représentants, les messages sont restés très généraux.

Partant, il est impossible de se prononcer à l'heure actuelle sur l'impact éventuel de certains changements législatifs en matière fiscale aux Etat-Unis sur les entreprises européennes et luxembourgeoises.

Par ailleurs, le calendrier pour l'adoption de cette réforme fiscale reste incertain et une entrée en vigueur pour 2018 reste à ce stade purement hypothétique.

A la lumière de ce qui précède, il est prématuré de mener des discussions sur le fond du sujet tant au niveau européen qu'au sein du Conseil de Gouvernement.